

banques à déclarer toute transaction avec Nauru dont la survie dépend presque exclusivement de la fourniture de services financiers.

3.3 Un pavé dans la mare ?

Le monde feutré des évaluations et de l'élaboration de listes noires a été ébranlé par le *Washington Post*, le 29 août 2002. Le journal américain a alors révélé les principales conclusions d'un rapport préliminaire du Groupe de suivi chargé de surveiller l'application des mesures prises par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'encontre des Taliban et d'Al-Qaida. Les médias du monde entier n'attendaient pas mieux pour dénoncer l'essoufflement, voire l'échec, de la riposte financière au terrorisme³⁵. Le département du Trésor américain a réagi sans attendre. Il a annoncé, par voie de communiqué, que le travail des experts de l'ONU était biaisé et incomplet. Le rapport onusien ne tiendrait notamment pas compte de l'argent saisi par les agences américaines ni de l'effet dissuasif de la riposte financière au terrorisme. C'est justement cet effet qui explique, d'après le sous-secrétaire au Trésor, le recours croissant d'Al-Qaida et de ses mécènes aux circuits clandestins de la finance internationale³⁶. Autrement dit, l'utilisation des systèmes informels d'échange, que les experts onusiens considèrent comme un échec des programmes internationaux de surveillance, n'est, aux yeux du Trésor américain, qu'une preuve de leur succès.

Une fois le pavé jeté dans la mare par le *Washington Post*, le débat était lancé. La lutte au financement du terrorisme a-t-elle échoué ? Si oui, pourquoi ? A-t-elle raté sa cible ou manqué de moyens ? Les difficultés entourant le partage des renseignements financiers seraient-elles la cause principale de cet échec ? Ou bien y a-t-il des conditionnements structurels, découlant de la mondialisation financière, qui sapent irrémédiablement les dispositifs de contrôle ? Chacune de ces questions en suscite d'autres. Posées dans le cadre de la sécurité internationale et des intérêts géostratégiques qui conditionnent la politique étrangère, elles ne peuvent que rehausser la valeur des évaluations indépendantes.

³⁵ La publication spécialisée *Money Laundering Alert* a profité de cette vague de critique pour dénoncer, le 12 septembre 2002, l'effet négatif de la « querelle de clocher » opposant les agences américaines responsables de traquer les fonds terroristes. La distribution des tâches entre les différentes structures concernées ferait l'objet d'âpres disputes ainsi que leur éventuel repositionnement face au département de la Sécurité intérieure.

³⁶ Voir *New York Times*, 30 août 2002, p. A10. Le communiqué du département du Trésor est disponible en ligne : <http://www.treas.gov/press/releases/po3382.htm> (page consultée le 14 septembre 2002).